

UN CHIEN A MORDU UN HUMAIN : QUI DOIT FAIRE QUOI ?



Peut suivre des séances d'éducation canine avec son chien, ou passer l'Attestation d'Aptitude



Déclare la morsure de son chien sur une personne (cercle privé ou public)

Déclare une morsure de chien sur une personne, dont il a connaissance

Fait pratiquer l'Evaluation Comportementale + la Mise sous Surveillance Sanitaire

Peut imposer au propriétaire de passer l'Attestation d'Aptitude

Peut consulter un vétérinaire pour faire une prise en charge comportementale

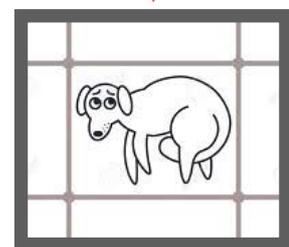


Transmet le résultat de l'Evaluation Comportementale



Peut faire saisir le chien et le placer en fourrière +- euthanasie possible

Déclare le niveau de danger du chien + Déclare la Mise sous Surveillance Sanitaire



« Votre chien a mordu, c'est grave et dangereux. Le risque de récurrence peut être limité grâce à une évaluation comportementale. »